



Amiens le 31 janvier 2019

Communiqué de presse

La Somme en vigilance Orange neige-verglas Mesures de prudence



Météo France a placé le département de la Somme en vigilance Orange neige-verglas du jeudi 31 janvier à 17h00 jusqu'au vendredi 1er février à 6h00.

Un certain nombre de mesures de précaution ont été prises par les autorités gestionnaires, renseignez- vous sur les conditions de circulation avant de prendre votre véhicule :

- Le Conseil régional des Hauts-de-France a suspendu pour la journée du vendredi 1^{er} février les transports interurbains et les transports scolaires sur les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

- Le Conseil départemental a suspendu pour la journée du vendredi 1^{er} février les transports adaptés pour les élèves et étudiants handicapés sur l'ensemble du département de la Somme.

- Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord a pris un arrêté :

◆ de réduction de la vitesse des véhicules à moteur dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes , limitée à 80km/h:

◆ de réduction de la vitesse des véhicules à moteur dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes, limitée à 110 km/h sur les zones à 130 km/h et à 90 km/h sur les zones limitées à 110 km/h .

◆ d'interdiction de circulation des véhicules de transport de voyageurs ou de marchandises, de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) et des véhicules de transport des matières ou marchandises dangereuses de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC), sur la RN 25 du jeudi 31 janvier à 19h00 jusqu'au vendredi 1^{er} février à 12h00

◆ d'interdiction de circulation des véhicules de transport de voyageurs ou de marchandises, de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) et des véhicules de transport des matières ou marchandises dangereuses de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC), sur la A 28 du jeudi 31 janvier à 17h00 jusqu'au vendredi 1^{er} février à 12h00

- La préfète de la Somme a pris un arrêté d'interdiction de circulation sur les routes départementales des véhicules de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) et des véhicules de transport des matières ou marchandises dangereuses de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC), du jeudi 31 janvier à 19h00 jusqu'au vendredi 1^{er} février à 12h00

Service communication et représentation de l'Etat

03 22 97 81 48 ■ 06 12 32 76 34 ■ pref-communication@somme.gouv.fr

Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>